

Protocole sanitaire pour les danseurs et parents

Voici le protocole sanitaire relatif à la pratique de la danse dans les salles Florin du Complexe Jean Richmond à partir du 1^{er} septembre 2020.

*Avant de venir à l'entraînement, la danseuse ou les parents pour les plus jeunes s'assurent de ne présenter aucun symptôme (toux, température supérieure à 37,8° ou tous signes de maladie) et de n'avoir personne de malade dans son entourage.

Pour les groupes enfants et adolescents

*Chaque monitrice accueillera son groupe dans le hall d'entrée du complexe coté parc à l'heure du début du cours.

Un seul adulte accompagnant par enfant est autorisé à entrer dans le hall. Les frères et sœurs ne sont pas autorisés à entrer dans le hall. Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains à l'entrée.

Une fois le groupe complet, celui monte dans la salle Florin accompagné de la monitrice.

* Les danseuses arrivent en tenue pour ne pas avoir à passer au vestiaire, elles déposent manteau et chaussures dans un coin de la salle.

*Les danseuses de plus de 11 ans entrent avec un masque. Elles le conserveront jusqu'au début du cours. Les masques devront être rangés soigneusement (exemple : dans un sac zippé). Ils seront remis dès la fin du cours.

*Pour la sortie en fin de cours, la monitrice amènera les danseuses de son groupe devant la porte de sortie coté « Etoile ». Les parents ne sont pas autorisés pour le moment à entrer dans le complexe. Pour communiquer avec la monitrice de votre enfant, vous pouvez le faire à la sortie du cours à l'extérieur de la salle ou par téléphone.

*Si votre enfant peut repartir seul de la salle, il est nécessaire de prévenir la monitrice par SMS ou de lui signaler en début de cours.

*Chaque danseuse arrive avec un petit flacon de gel hydro alcoolique (marqué à son nom) pour le lavage des mains avant et après le cours, un petit paquet de mouchoirs jetables et une gourde d'eau personnelle marquée à son nom. Les cheveux doivent être attachés. Port de chaussettes ou chaussons obligatoires.

* Les consignes, les lieux seront expliqués au début des cours et devront être scrupuleusement respectés.

Pour les adultes :

*Chaque danseuses entre dans le complexe par la porte coté parc et monte dans la salle Florin ; Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains à l'entrée.

* Les danseuses arrivent en tenue pour ne pas avoir à passer au vestiaire, elles déposent manteau et chaussures dans un coin de la salle.

*Chaque danseuse arrive avec un petit flacon de gel hydro alcoolique (marqué à son nom) pour le lavage des mains avant et après le cours, un petit paquet de mouchoirs jetables et une gourde d'eau personnelle marquée à son nom. Les cheveux doivent être attachés. Port de chaussettes ou chaussons obligatoires.

* Les consignes, les lieux seront expliqués au début des entraînements et devront être scrupuleusement respectés.

*Pour la sortie en fin de cours chacune descend et ressort du complexe par le coté « Etoile ».

A remplir par les parents ou par les danseuses majeures

Je soussigné Monsieur /Madame :parents de..... atteste :

- Avoir pris connaissance des modalités de reprise des activités et d'utilisation de la salle ;
- S'engager à ce que mon enfant et moi-même respectons les mesures obligatoires de protection ;
- Reconnaître que malgré la mise en œuvre de conditions particulières, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid19 ;
- Ne pas amener mon enfant aux activités du club si ce dernier présente au moins un symptôme de la Covid-19 ;

- Prévenir la monitrice de votre enfant et le responsable COVID de l'ASC Jeanne d'ARC (MmeCorinne HANSSENS, 06 70 86 15 14, corinne.beunaiche@laposte.net) si mon enfant présente un des symptômes de la Covid-19.

Fait à le

Signature :

Pour la danseuse : J'ai pris connaissance du protocole et je l'appliquerai.

Signature de la danseuse :

Protocole sanitaire pour les monitrices

*Avant de venir donner cours, les monitrices s'assurent de ne présenter aucun symptôme (toux, température supérieure à 37,8°ou tous signes de maladie) et de n'avoir personne de malade dans son entourage.

* Chaque monitrice doit veiller au respect des règles sanitaires et des gestes barrières :

- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans (hors activités sportives).
- Respect du sens de circulation mis en place : entrée par le hall du complexe coté parc et sortie côté « Etoile ». Chaque monitrice attend son groupe à l'entrée et monte dans la salle Florin une fois celui-ci complet. La monitrice vérifie que les danseuses mettent du GHA avant le début de l'entraînement. A la fin du cours, elle amène son groupe en bas coté « Etoile ». Les parents ne rentrent pas dans la salle .
- Les portes restent ouvertes durant tout le cours pour aérer la salle.
- Veiller au lavage fréquent des mains et désinfection au gel hydro-alcoolique (GHA) : systématiquement avant et après la séance et chaque fois que nécessaire pendant la séance.
- Respect de la distanciation physique entre les groupes.
- Chaque monitrice doit avoir une tenue vestimentaire propre à chaque cours. Il veille à la tenue de ses danseuses : pas de brassière, chaussettes ou chaussons obligatoires, cheveux attachés. Les danseuses arrivent en tenue. Les vestiaires sont fermés jusqu'au feu vert de la mairie.

Chaque monitrice doit avoir son matériel individuel (gourdes, serviette, GHA...) et ne pas l'échanger.

-Listing : chaque monitrice pointera les présences de ses danseuses à chaque cours dans un classeur présent dans la salle et à laisser dans l'armoire.

-Un référent COVID par club est nommé (– Corinne Hanssens (06/70/86/15/14) pour la Jeanne d'Arc). Chaque monitrice doit le contacter si un enfant est malade dans son groupe.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19

Quand une personne est symptomatique :

- Isoler la personne, lui mettre un masque et organiser son départ
- Informer le référent COVID (Corinne Hanssens – 06/70/86/15/14)

Si le cas n'est pas confirmé, demander une attestation médicale pour permettre la reprise des entraînements.

Si le cas est confirmé COVID 19 :

- Le référent COVID prévient l'ARS et communique la liste des personnes ayant été en contact. Il prévient également la ville de Mouvaux.

L'ARS indiquera la marche à suivre.

A remplir par les monitrices

Je soussigné Monsieur /Madame : atteste :

- Avoir pris connaissance des modalités de reprise des activités et d'utilisation de la salle ;
- S'engager à respecter les mesures obligatoires de protection ;
- Reconnaître que malgré la mise en œuvre de conditions particulières, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid19 ;
- Ne pas donner cours au club si je présente au moins un symptôme de la Covid-19 ;
- Prévenir la responsable de l'atelier danse et le responsable COVID de l'ASC Jeanne d'ARC (MmeCorinne HANSSENS, 06 70 86 15 14, corinne.beunaiche@laposte.net) si je présente un des symptômes de la Covid-19.

Fait à le

Signature :